



POLITIQUE D'ENTRAÎNEMENT CHEZ LES EMPLOYÉS

Chez Gymnastique Saguenay, il nous fait plaisir d'offrir à nos employés la possibilité de s'entraîner dans nos locaux sans payer de frais d'inscriptions et selon les modalités suivantes :

- 1- Demander la permission à son supérieur pour avoir l'accès au gymnase;*
- 2- La plage horaire doit être libre afin de ne pas interférer dans l'entraînement des jeunes athlètes déjà sur place;*
- 3- L'entraînement doit se faire de façon autonome, si l'objectif est de participer à un cours¹, il faudra alors procéder à l'inscription normale;*
- 4- Ne pas réaliser de nouveaux éléments ou de mouvements qui pourraient être à risque afin de ne pas compromettre sa sécurité;*
- 5- Les invités qui ne sont pas entraîneurs chez Gymnastique Saguenay ne sont pas permis;*
- 6- Être respectueux du matériel et des appareils en place, ranger les lieux avant de quitter.*

¹Exception aux cours pour adultes (Zoomba, Maman active, Gym anciens) qui demeurent gratuits.

À noter que le supérieur immédiat est en droit de refuser l'accès au gymnase au moment demandé.

Important :

Pour une question d'assurances, il faudra tout de même payer les frais d'affiliation à Gymnastique Québec.

N.B. Cette politique peut également être applicable à nos anciens athlètes de haut niveau du Club et doivent respecter ces mêmes modalités.